

Projet d'arrêté portant désignation du site Natura 2000 FR5302016 « Récifs du talus du golfe de Gascogne »

SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Conformément à l'article L.123-19-1 du code de l'environnement, le projet d'arrêté de désignation du site Natura 2000 « Récifs du talus du golfe de Gascogne » a fait l'objet d'une consultation du public par voie électronique sur le site dédié du Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, du 15 janvier au 05 février 2025.

La consultation a fait l'objet de 26 commentaires, il s'agit de spam qui ne concernent pas la procédure de désignation du site ou des commentaires envoyés par erreur et destinés à une autre consultation publique.